



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

Echelon Départemental

Date de dernière mise à jour : **11/07/2025**

Par rapport à version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition.....	2
Réclamation.....	2
Licence.....	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE.....	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
Article 1 Organisation.....	3
Article 2 Tenue.....	3
Article 3 Arbitrage.....	3
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Déroulement des rencontres.....	3
Article 5 Composition des poules.....	3
Article 6 Insertion de joueurs d'un tableau dans un autre.....	4
Article 7 Insertion des joueuses dans les tableaux Messieurs.....	4
Article 8 Qualification.....	4
Article 9 Récompenses.....	4
INSCRIPTIONS.....	4
Article 10.....	4

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature.

Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

Tout joueur doit pouvoir justifier de sa licenciation auprès du JA principal de la compétition (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement, devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif)

PRÉAMBULE

Le Championnat de France vétérans est une épreuve individuelle réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés **dirigeant ou** compétitions FTTT, âgés de plus de 40 ans au **1^{er} janvier** de la saison en cours.

Le coefficient pour le calcul des points de classement des joueurs est de 1.

L'échelon Départemental qualificatif pour l'échelon Régional comprend **18** catégories.

Tableaux	Catégories sportives
V40-V45 dames	âgées de 40 à 49 ans
V50-V55 dames	âgées de 50 à 59 ans
V60 dames	âgées de 60 à 64 ans
V65 dames	âgées de 65 à 69 ans
V70 dames	âgées de 70 à 74 ans
V75 dames	âgées de 75 à 79ans
V80 dames	âgées de 80 à 84 ans
V85 dames	âgées de 85 à 89 ans
V90 dames	âgées de plus de 90 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
V40-V45 messieurs	âgés de 40 à 49 ans
V50-V55 messieurs	âgés de 50 à 59 ans
V60 messieurs	âgés de 60 à 64 ans
V65 messieurs	âgés de 65 à 69 ans
V70 messieurs	âgés de 70 à 74 ans
V75 messieurs	âgés de 75 à 79 ans
V80 messieurs	âgés de 80 à 85 ans

V85 messieurs	âgés de 85 à 89 ans
V90 messieurs	âgés de plus de 90 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours

Les catégories peuvent être fusionnées si le nombre de joueurs n'est pas suffisant.
Les dames peuvent jouer dans les tableaux messieurs en plus de leur tableau dames.
Pour cela, il faut faire parvenir cette demande par mail au secrétariat avant la date limite d'inscription.

Cette épreuve se déroule sur une journée, tout d'abord par poules puis par tableaux à élimination directe.
Toutes les parties de classement sont jouées si l'horaire général de la compétition le permet.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Les balles d'échauffements ne sont pas fournies par l'organisation.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront des balles plastiques 3* agréées FTT de même marque, même référence et même couleur fournie par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).
Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Article 5 Composition et sorties des poules

Les joueurs sont placés dans des poules de 4 mais le JA, assisté du responsable de la compétition, peut constituer des poules de 3. Si le nombre de joueurs est inférieur à 5, une poule unique sera faite.

Le placement dans les poules sera effectué en tenant compte des points classement connus au moment de l'enregistrement des inscriptions. En cas d'égalité, il y aura un tirage au sort en faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Dans la mesure du possible, les joueurs d'un même club seront répartis dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent se rencontrer dès le 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont plus.

Les résultats des joueurs à égalité dans une poule seront traités selon les règles FTT en vigueur.

Les deux premiers joueurs de chaque poule entrent dans un tableau final à élimination directe et classement intégral à partir des 1/4 de finale.

Les 3eme et 4eme de poules entrent dans un tableau consolante avec dans la mesure du possible des parties de classement.

Article 6 Insertion de joueurs d'un tableau dans un autre

En cas d'insuffisance de joueurs dans un tableau, ces derniers seront regroupés dans le tableau le plus proche, soit supérieur soit inférieur.

Afin de ne pas fausser les résultats du TED de l'un ou l'autre des tableaux, on procédera de la manière suivante :

1. Etablissement de poules en mettant les joueurs des deux tableaux concernés (appelées poules de poules dans le logiciel)
2. Etablissement d'un TED distinct pour chacun des deux tableaux, en fonction du résultat des poules précédentes.
3. Toutes les parties de classement devront être jouées si l'horaire général de la compétition le permet.

Article 7 Insertion des joueuses dans les tableaux Messieurs

Les dames, lors du pointage, pourront demander à ne pas jouer dans les tableaux messieurs. Dans ce cas, elles seront considérées comme absentes dans ce tableau.

Les dames participant aux tableaux messieurs pourront demander à ne pas jouer les parties de classement. Elles devront en informer le juge arbitre le plus tôt possible.

Article 8 Qualification

Les meilleurs joueurs et joueuses de chaque tableau final seront qualifié(e)s pour le niveau Régional (voir règlement Régional).

Article 9 Récompenses

Les récompenses seront attribuées :

- Aux dames à partir des résultats de leurs tableaux spécifiques respectifs.
- Aux messieurs à partir des résultats de leurs tableaux respectifs

INSCRIPTIONS

Article 10

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental

Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les inscriptions se font sur internet via l'espace **MonClub** (www.fft.com/monclub) rubrique "Sportifs" "Engagements" et ce au plus tard à la date limite fixée au calendrier.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN